

« L'écrit aura le dernier mot » : pourvu qu'on lui laisse la possibilité !

Le projet de restructuration drastique que veut entreprendre le Crédit Mutuel au sein de son secteur presse devient de plus en plus clair.

Le liquidateur mandaté, M. Carli, distille apparemment des informations plutôt par voix de presse que vers les instances représentatives du personnel.

Si ce funeste projet va jusqu'au bout comme cela a été le cas dans la presse quotidienne nationale sans aucun résultat positif, bien au contraire, cela signifiera la mort assurée de plusieurs titres du Pôle presse du Crédit Mutuel.

La situation de la presse régionale n'a rien à voir avec la presse nationale dans laquelle M. Carli a fait son unique expérience en supprimant massivement des emplois, en externalisant les imprimeries, ce qui n'a pas ramené le groupe *Le Parisien* ou *L'Équipe* à l'équilibre financier, pour autant ils continuent à perdre des lecteurs.

La plupart des titres de la presse régionale ont un nombre significatif d'abonnés qui disposent de tout temps de leur journal très tôt le matin : plus on éloignera les centres d'impression des lieux de distribution, plus le risque de retard sera grand. Et aura inévitablement comme effet des désabonnements et des pertes de lecteurs.

L'avenir de la presse ne réside pas dans le « tout numérique ». On observe même un retour vers le papier de la part d'éditeurs qui avaient supprimé leur édition imprimée, entre autres aux États-Unis.

D'autre part, plus l'imprimerie s'éloigne du lieu de rédaction, plutôt les journalistes devront boucler leur papier et ne pourront plus coller à l'actualité immédiate de leur zone de diffusion. Deuxième risque de voir les lecteurs se détourner du journal.

Certes des évolutions technologiques importantes se profilent à terme avec l'impression numérique pour les journaux. Cela pourra redessiner la carte de l'impression en créant de multiples unités d'impression au plus près des lecteurs. C'est là que réside la vraie révolution technologique et ses conséquences sociales dans l'impression de la presse et non pas dans la concentration de l'outil de production.

Dans l'immédiat, la FILPAC-CGT demande donc un moratoire sur l'ensemble des imprimeries du Pôle presse du Crédit Mutuel et la mise en œuvre d'une étude sur les conséquences économiques, industrielles et sociales de la mise en place d'un réseau de rotatives numériques. La ligne infranchissable est que chaque éditeur doit rester maître de son outil industriel, aucune externalisation ne pourra s'envisager. Elle entend également rappeler que toutes les négociations à venir devront se faire avec les syndicats des entreprises concernées et leur Fédération. Aucune autre structure, même se réclamant de la CGT, ne saurait se prévaloir d'un mandat de notre part.

Nous sommes convaincus que d'autres choix que ceux dictés et imposés par le Crédit Mutuel sont possibles et nécessaires. Mais, pour avoir des chances d'aboutir, la mobilisation la plus large des salariés et la solidarité entre les entreprises seront indispensables.

En partant de la situation propre à chaque entreprise et à chaque syndicat, nous appelons la FILPAC-CGT à mettre en place une coordination pour impulser les actions nécessaires et à interpeler les pouvoirs publics (Premier Ministre, Ministère de la Culture...) pour préserver dans nos régions l'existence d'une presse en prise avec le contexte économique, social et culturel des territoires concernés. ■